



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 6672

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants en ce qui concerne le Conseil national de la Résistance. Le Conseil national de la Résistance a été fondé le 27 mai 1943 par le général de Gaulle afin de coordonner l'action des résistants français pour aider à libérer la France du joug nazi. Le 60e anniversaire du CNR devrait être célébré cette année par la France. Or de nombreuses associations d'anciens combattants et d'anciens résistants s'étonnent qu'outre la commémoration de la libération de la Corse et de la mort de Jean Moulin aucune cérémonie ne soit envisagée pour célébrer la création du CNR. Aussi il lui demande quelles démarches il entend prendre afin que la France commémore la naissance de cette institution qui fut essentielle à la libération de la France en 1944.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite voir célébrer, le 27 mai 2003, le 60e anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance (CNR). La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique qu'entend conduire en ce domaine le secrétaire d'Etat aux anciens combattants. La mémoire de la Résistance doit être et sera conservée et transmise. Il est en effet important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit transmis aux nouvelles générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, car les Français sont redevables aux résistants d'avoir relevé l'honneur de leur pays au moment le plus sombre de son histoire. Comme le souhaitent les anciens combattants et anciens résistants, l'année 2003 permettra de marquer avec autant d'éclat que possible l'importance historique de la première réunion du CNR, le 27 mai 1943. Le souvenir de Jean Moulin et sa reconnaissance par tous les mouvements de la Résistance puis sa mort héroïque seront au coeur des commémorations qui sont actuellement envisagées pour cette année. Dans le cadre du Haut conseil de la mémoire combattante, les nombreux événements de l'année 1943 qui méritent d'être commémorés 60 années plus tard seront recensés pour faire connaître et comprendre le message de la Résistance et faire partager la nécessité du courage au service de la Liberté et du refus de tout ce qui porte atteinte à la dignité de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6672

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4223

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 755